



Temps partiel et chômage

Par Sixtine

Bonjour j ai fais une rupture conventionnelle après 26 ans d ancienneté j ai 61 ans et travaille depuis l age de 17 ans. J ai trouver un cdi pour 8h par semaine.

Ma question est : je va8s perdre mes droits au chômage ? Et jbai le choix entre auto entrepreneur ou être déclaré par min employeur

Merci pour votre aide